AAAEP
CENTRE NATIONAL
DES TESTS PSYCHOTECHNIQUES

PROGRAMME DE FORMATION

Formation continue des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Conformément à l'arrêté interministériel NOR : INTS1621322A du 26 août 2016 modifié, les psychologues réalisant les examens psychotechniques suivent une formation initiale et continue dispensée par des organismes enregistrés auprès de la Délégation à la sécurité routière. Formation dispensée par AAAEP.

Durée : 3 heures	**Modalité :** à distance (FOAD)	**Public :** psychologues inscrits au RPPS	**Sanction :** attestation de suivi

Déroulé de la formation

Horaire	Séquence
8h45	Accueil des participants (démarrage à 9h00)
9h00 – 9h30	Compte rendu d'activité et retour d'expérience depuis la formation initiale
9h30 – 10h00	Contexte juridique : mise à jour et évolution du cadre des tests psychotechniques
10h00 – 10h30	Évolutions des conditions de réalisation de l'examen
10h30 – 11h00	Retour sur le déroulement de l'entretien individuel
11h00 – 11h30	Quelles évolutions dans le choix des tests psychotechniques et des écrits professionnels ?
11h30 – 12h00	Groupe de discussion autour de cas concrets liés à la passation des tests psychotechniques

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : contactez le service formation (référent handicap) au 07 45 89 83 27 ou à formation@aaaep.fr.